***Objectif programme 5 : développement de la gestion intégrée et durable des ressources naturelles et des écosystèmes transfrontaliers***

***Indicateurs de réalisations du projet = les réalisations principales/livrables… du projet (ils contribuent à au moins un indicateur de réalisation du programme)***

*Les opérateurs doivent définir au minimum 2 indicateurs spécifiques au projet (pertinents pour en effectuer le suivi) dont les intitulés établissent un lien clair avec au moins un des indicateurs de réalisation du programme. Il est possible qu’une somme d’indicateurs projet contribue à un seul indicateur de réalisation du programme.*

*Minimum 2 – maximum 5*

***Indicateur 1* : nombre d’actions relatives aux pratiques collaboratives pour accompagner des initiatives dans le cadre du développement durable**

*Valeur: 2016 : 4*

*2017 : 20*

*2018 : 36*

*2019 : 56*

La mise en œuvre d’actions relative aux pratiques collaboratives permettra d’organiser et de structurer un réseau de partenaires en prise directe avec les habitants pour accompagner et développer des actions relatives au développement durable, autour de l’écocitoyenneté, de la préservation et la valorisation des écosystèmes, des paysages. Au travers des actions de ce réseau de partenaires et animateurs impliqués, ce sont les habitants du Parc naturel transfrontalier qui pourront être acteurs d’initiative en faveur du développement durable. Les effets seront démultipliés au travers de ces personnes-relais ambassadrices du territoire.

Les actions du projet en la matière peuvent être quantifiées de la manière suivante :

* Structuration d’**un** réseau de 60 acteurs-relais du territoire formés et outillés aux pratiques collaboratives
* Mise en place de troisformations de base aux pratiques collaboratives touchant au moins 45 personnes
* Mise en place de **8** formations spécifiques aux outils et méthodes qui faciliteront la collaboration touchant au moins 60 personnes
* Mise en place d’**une** veille sur les outils qui facilitent la collaboration et diffusion auprès des acteurs du territoire et citoyens intéressés
* Mise en place d’**un** parcours d'auto formation accessible à tous fin 2017
* Mise en place d’**un** espace web sous licences ouvertes contenant au moins 100 fiches pratiques sur les méthodes et outils qui facilitent la collaboration, et permettant le suivi du projet et le travail partagé à destination des opérateurs du projet
* Mise en place d’outils web selon les besoins du terrain
* **40** séquences de coaching / accompagnement en face à face ou directement sur le terrain
* Création d’**un** annuaire cartographique des acteurs du territoire
* Création d’un recueil évolutif des initiatives écocitoyennes produites par le projet

***Indicateur 2* : nombre d’habitants bénéficiant directement et indirectement des actions du projet**

*Valeur : 2016 :*

*2017 : 75.000*

*2018 : 150.000*

*2019 : 375.000*

Les multiples activités prévues par le projet vont permettre de toucher et de mobiliser directement des habitants autour du sentiment d’appartenant au territoire du Parc naturel transfrontalier du Hainaut. Ces habitants seront impliqués directement dans ces activités soit par le biais de groupes de citoyens accompagnés dans une démarche d’appropriation des patrimoines et d’actions concrètes pour l’amélioration de leur cadre de vie. Soit dans le cadre d’organisation à caractère festif, d’animations, d’événementiels.

Ces habitants vont pouvoir participer, à leur niveau, à une forme de gestion participative du Parc naturel au travers d’une implication concrète. Cette population sera donc sensibilisée non seulement au respect des ressources mais pourra surtout participer à l’évolution du cadre de vie au travers de projets concrets.

On peut quantifier les actions prévues de la manière suivante :

- nombre de groupes d’habitants constitués autour de projets en faveur du développement durable, de la gestion des paysages et de la biodiversité : 50

- nombre d’habitants-relais/ambassadeurs impliqués dans des démarches de préservation et de valorisation du paysage et de la biodiversité : 1000

- nombre de participants au 2 évènements structurants de la Mission Bassin Minier : 1.200

- nombre de participants aux autres événementiels : 25.000

- nombre d’acteurs-relais : 60

- Nb total d’habitants touchés directement par les actions : 26.000

- Nb total d’habitants touchés indirectement par les actions : 375.000

***Indicateur 3* : nombre d’actions relatives au développement durable, à la gestion des patrimoines naturels et paysagers, et à la sensibilisation des publics**

*Valeur : 2016 :*

*2017 : 100*

*2018 : 400*

*2019 : 620*

Le projet prévoit une série d’actions relatives à des dispositifs qui renforcent la cohérence et la gestion intégrée du Parc naturel transfrontalier du Hainaut :

- des réunions et l’accompagnement d’habitants souhaitant s’impliquer dans l’évolution de leur cadre de vie : 300

- des aménagements autour de la valorisation et la préservation de la biodiversité et des paysages : 100

- des petits événementiels autour de la découverte des patrimoines et/ou valorisant les projets menés par les habitants : 200

- des outils valorisant les actions de mobilisation des habitants et des acteurs-relais (site internet, recueil d’expériences, expositions, séminaires) : 20

***Indicateurs de réalisations programme*** *= SO06 Nombre d’actions pour le développement durable à travers : la gestion intégrée des ressources naturelles, la préservation des ressources naturelles, la sensibilisation des publics, le développement de technologies innovantes*

*= actions (mesure tangible afin d’atteindre l’objectif, en lien avec les activités prévues par les modules de travail) mises en œuvre spécifiquement à travers le projet et qui aboutissent concrètement à une réalisation contribuant au développement durable.*

*Valeur cible au niveau du programme = 225 actions en matière de développement durable sur le territoire de coopération pour 2023.*

*Valeur : 2016 :*

*2017 : 2*

*2018 : 6*

*2019 : 10*

Le projet contribue parfaitement aux indicateurs de réalisations du programme puisqu’il s’inscrit dans le contexte du Parc naturel transfrontalier du Hainaut, associant le Parc naturel régional Scarpe-Escaut (F) et le Parc naturel des Plaines de l’Escaut (Wallonie). Réunis au sein du PNTH, ces 2 parcs naturels structurent ainsi un dispositif transfrontalier de gestion collective des ressources naturelles, dans le contexte d’un label « parc naturel ».

Ce projet en particulier vient développer de manière innovante une nouvelle démarche de gestion intégrée et coordonnée des patrimoines naturels, paysagers, en associant les habitants à sa mise en œuvre.

Au départ des nombreuses activités du projet, 10 actions globalisantes contribueront aux indicateurs de réalisation du programme, à savoir :

- la mise en œuvre d’une plate-forme coordonnée et structurée au niveau des pratiques collaboratives en faveur du développement durable

- la mise en œuvre d’un réseau structuré d’acteurs, de partenaires et d’habitants agissant pour l’amélioration de leur cadre de vie et des paysages

- la mise en œuvre d’un réseau structuré d’acteurs, de partenaires et d’habitant agissant pour la préservation de la biodiversité

- le déploiement d’une action globale et transversale de sensibilisation des habitants autour du développement durable, de l’écocitoyenneté, de la préservation des ressources, du renforcement des corridors écologiques et des paysages en transfrontalier

- des aménagements et un programme d’actions coordonnées impliquant des habitants du territoire transfrontalier autour des paysages

- des aménagements et un programme d’actions coordonnées impliquant des habitants du territoire transfrontalier renforçant la trame verte et bleue.

- des dispositifs structurant la contribution du territoire comme relais de la mise en œuvre de dispositifs régionaux, nationaux ou européens

- une offre de découverte des patrimoines naturels, paysagers, identitaires… du territoire transfrontalier

- l’intégration des données de valorisation paysagère et de biodiversité recueillies dans les groupes locaux et validées par les autorités aux plans/schémas d’aménagement communaux et intercommunaux

- l’intégration des données de valorisation paysagère et de biodiversité recueillies dans les groupes locaux et validées par les autorités aux projets privés d’aménagement développés sur le territoire

***Indicateurs de résultat programme*** *= RI06 Nombre de dispositifs de gestion intégrée des ressources naturelles et du territoire*

*Le projet doit viser à contribuer à l’indicateur de résultat du programme par l’intermédiaire des réalisations du projet*

*Indicateur de résultat = les projets doivent contribuer à une augmentation de la superficie de la région frontalière gérée de manière durable et coordonnée*

*Valeur cible du programme : 2019 : 10*

*Valeur cible du projet : 2019 : 1*

Le projet « Terre en action » correspond à la stratégie du Parc naturel transfrontalier du Hainaut décrite au travers de sa charte transfrontalière. Il renforce l’intégration du territoire transfrontalier comme un dispositif intégrée de gestion des patrimoines et des ressources naturelles au sens large. La gouvernance du territoire du PNTH doit s’appuyer désormais sur la participation citoyenne et l’implication des habitants à la mise en œuvre des actions. Cette dimension est nouvelle et nécessite une mobilisation coordonnée des 2 versants de parcs naturels. Le programme Interreg V pourra soutenir cette nouvelle approche.

Ce projet constitue une forme d’expérimentation dans la gouvernance du territoire qui pourra se formaliser dans les orientations réfléchies autour d’une structure juridique commune, assurant la pérennisation des actions et de la stratégie du Parc naturel transfrontalier, dans le long terme.

Le territoire transfrontalier concerné par ce dispositif de gestion intégré du territoire couvre 65 communes françaises (y compris les communes associées et villes-porte et 6 communes wallonnes (42 villages), soit quasiment 110 villes et villages. En plus des limites des 2 parcs naturels actuels, le projet s’étendra également sur les communes de Tournai (B) et Douai (F) engagées dans une procédure de rapprochement avec les parcs naturels.

Ce territoire couvre donc une superficie de près de 1.000 km2 pour 375.000 habitants.

***Indicateurs transversaux programme***

***ENV 1 Nombre d’actions intégrant la protection de la biodiversité0***

*Valeur : 2016 :*

*2017 : 50*

*2018 : 100*

*2019 : 200*

Par la mobilisation des habitants sur la protection de la biodiversité, le projet assurera la mise en œuvre d’actions opérationnelles telles que les recensements d’espèces protégées et leur protection, la prise en compte des potentialités écologiques dans l’établissement de vocations des espaces, la sensibilisation et la mobilisation autour de « points noirs » impactant pour la biodiversité, la sensibilisation et la mobilisation autour des pratiques et usages néfastes pour la biodiversité…

Les habitants mobilisés autour de la protection de la biodiversité pourront aussi, ponctuellement ou de manière régulière, prendre une part active à la gestion d’espaces naturels, gage de la pérennité de certaines actions de protection. Ils pourront participer à la gestion de sites protégés ou d’autres refuges de biodiversité (espaces publics, jardins, délaissés d’infrastructures, …), à l’entretien d’éléments ponctuels de la Trame verte et bleue tels que les mares, haies, alignements d’arbres, …

***ENV 2 Nombre d’actions transfrontalières en matière de gestion d’espaces naturels***

*Valeur : 2016 :*

*2017 :*

*2018 : 1*

*2019 : 1*

Le projet Terre en action n’a pas pour objectif spécifique d’intervenir au niveau de la gestion des espaces naturels protégés. Toutefois, le projet s’inscrit parfaitement dans la Charte transfrontalière du Parc naturel transfrontalier du Hainaut qui met en place une gouvernance autour de la gestion coordonnée de ce territoire labellisé « parc naturel ». La trame verte et bleue fait partie intégrante des enjeux et de la stratégie transfrontalière. Indirectement, le projet participe à la fonctionnalité des écosystèmes du Parc naturel transfrontalier qui comptabilise près de 20.000 hectares de sites de grand intérêt biologique. L’indicateur comptabilise donc 1 territoire transfrontalier global sur lequel de nombreuses actions sont menées.

Les habitants mobilisés autour de la protection de la biodiversité pourront aussi, ponctuellement ou de manière régulière, prendre une part active à la gestion d’espaces naturels, gage de la pérennité de certaines actions de protection. Ils pourront participer à la gestion de sites protégés ou d’autres refuges de biodiversité (espaces publics, jardins, délaissés d’infrastructures, …), à l’entretien d’éléments ponctuels de la Trame verte et bleue tels que les mares, haies, alignements d’arbres, …

***ENV 3Surface agricoles faisant l’objet de pratiques agricoles durables, limitant les pollutions (sols, eaux et produits) 0***

***ENV 4Nombre d’action intégrée visant la réduction de la consommation énergétique et public concerné (entreprises et habitants) 0***

***ENV 5Nombre d’actions intégrées pour la limitation de la consommation et/ou de la pollution des eaux et publics concernés (entreprises, habitants) 0***

***ENV 6Nombre d’actions prenant en compte la préservation du paysage 0***

*Valeur : 2016 :*

*2017 : 80*

*2018 : 150*

*2019 : 250*

Le projet Terre en action s’appuie directement sur la thématique des paysages pour développer une série d’actions destinées à mobiliser et impliquer les habitants. Les actions visent à établir une relation d’implication, de responsabilisation, qui aboutira à des actions concrètes de petits aménagements favorisant une amélioration du cadre de vie, et par la même à développer un nouveau regard sur leur paysage quotidien

Ce processus s’inscrit donc parfaitement dans l’application de la Convention européenne du paysage qui définit le paysage comme « une partie de territoire telle que perçue par les populations, dont le caractère résulte de l'action de facteurs naturels et/ou humains et de leurs interrelations ».

Les actions développées se placent donc au niveau du vécu des habitants et engageront ceux-ci dans un processus de préservation des paysages.

Le projet permettra aux habitants de s’engager en vue d’une meilleure connaissance de leur paysages et d’en suivre les transformations » (art. 6 de la Convention de Florence). Sur base de cette participation citoyenne soutenue, il peut permettre d’accroître la sensibilisation à la valeur des paysages, à leur rôle et à leur transformation (art. 6). Il doit faciliter la coopération transfrontalière (art. 9).

Au cours du projet, des groupes locaux de citoyens seront formés et accompagnés pour mettre en œuvre des actions de préservation et de valorisation du paysage transfrontalier. Les réalisations issues de ces groupes seront valorisées à l’échelle du territoire.

Les habitants et élus mobilisés pour la préservation et l’amélioration de leur cadre de vie et paysages seront impliqués dans la définition de projets d’aménagement correspondant à leurs besoins et pratiques quotidiennes. Ils participeront à des actions de diagnostic, d’observations, d’amélioration des connaissances et de diffusion et partage de ces informations. Ils seront également mobilisés dans les actions de mise en œuvre d’aménagements (chantiers participatifs…) et dans les pratiques de gestion et d’entretien.

***ENV 7Nombre d’actions éducatives et de sensibilisation à l’environnement et population couverte par ces actions 0***

*Valeur: 2016 : 50*

*2017 : 200*

*2018 : 450*

*2019 : 620*

La nature même du projet s’inscrit dans une démarche d’éducation et de sensibilisation des habitants à la préservation de l’environnement. L’ensemble des activités de chaque module prévoit de développer des dispositifs permettant aux habitants de s’impliquer dans la gestion de leur territoire. La sensibilisation concerne l’ensemble de la population et des usagers du territoire transfrontalier dans la perspective de renforcer le sentiment d’appartenance et de reconnaissance du Parc naturel transfrontalier.

Mais une partie significative sera touchée de manière plus directe. Ces habitants pourront devenir acteurs de l’évolution de leur territoire. Il s’agit donc d’un processus beaucoup plus structurant agissant sur une modification des comportements, une responsabilisation et une participation citoyenne. Cette nouvelle approche s’inscrit dans une démarche de gestion patrimoniale du territoire, nouvelle forme de la conception de l’implication des différents acteurs.

***ENV 8Nombre d’actions de prévention des risques et de protection des populations et public couvert par ces actions/public menacé 0***

*EGAL 1Nombre d’actions réalisées pour des groupes discriminés/fragilisés0*

*EGAL 2Nombre d’actions de formation / d’insertion professionnelle menées dans les territoires frontaliers défavorisés (espaces ruraux enclavés, espaces urbains défavorisés)0*

*EGAL 3Pourcentage de bénéficiaires féminines des actions d’accompagnement à la recherche d’un emploi transfrontalier0*

*EGAL 4Pourcentage de bénéficiaires féminines des actions de formation0*